

par Véronique Kassai

FEU VERT POUR LES TELES ASSOCIATIVES ?

Les députés ont reconnu les télévisions associatives qui pourront désormais obtenir des fréquences pour diffuser de manière permanente.

"Ce qui existe avec les radios locales associatives doit pouvoir être étendu à la télévision. Il n'y a aucune raison d'empêcher l'accès des associations à l'espace hertzien". Ce souhait exprimé par le député vert Noël Mamère, lors d'un colloque organisé en janvier dernier à l'Assemblée nationale "Le tiers-secteur audiovisuel : un accès citoyen à la télévision" est devenu réalité le 23 mars dernier.

Dans le cadre du projet de loi sur l'audiovisuel, les députés se sont en effet prononcés sur sa proposition inspirée par la Coordination permanente des médias libres (CPLM) : les télévisions associatives, jusqu'alors réduites à des autorisations temporaires et à des diffusions pirates, pourront, si la loi sur l'audiovisuel est définitivement adoptée avant la fin juin, se porter candidates à l'attribution de fréquences analogiques et dès 2002 numériques, date à laquelle la télévision numérique hertzienne multipliera par six le nombre de canaux disponibles.

QUEL FINANCEMENT ?

Pour Richard Sovied, responsable de Télé Bocal, ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale est une demi victoire. "On nous a reconnu, c'est déjà bien, mais rien n'a été obtenu pour l'accompagnement financier. C'est comme si on donnait un passeport à quelqu'un mais qu'on l'empêchait de voyager..."



Télé Bocal, une télévision associative créée en 1995, diffuse ses cassettes dans les bars et lieux culturels à Paris et en province. "Télévision de proximité, son objectif est de donner la parole aux gens qu'on n'a pas l'habitude de voir à la télévision", explique Richard Sovied. Cette télévision puise dans le quotidien des gens et tente de refléter la vie de quartier et les problèmes de société sous un angle nouveau avec un ton décalé et ludique. Micro-trottoirs, reportages d'actualités, petites fictions composent le programme de la cassette mensuelle d'une durée d'une heure. L'automne dernier, elle a obtenu une autorisation de trois mois du C.S.A. pour diffuser ses programmes sur le réseau hertzien.

"ON VA RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRE"

Le débat relatif à la proposition des Verts de créer un fonds de soutien alimenté, entre autres, par une taxe sur le Chiffre d'affaires des chaînes commerciales, a été reporté à la session d'automne de l'Assemblée nationale. La nomination d'un Secrétaire d'Etat à l'économie solidaire va-t-elle influencer favorablement sur le cours des choses ? Sans grande illusion, Télé Bocal a décidé de jouer le jeu. "Bien sûr, on va répondre aux appels d'offre dès qu'ils seront lancés" affirme Richard Sovied. Même si on a peu de chances d'avoir une fréquence pour nous seuls, on pourra peut-être obtenir une fréquence partagée. "Cela n'empêchera pas Télé Bocal de continuer à diffuser ses cassettes dans les bars, méthode inestimable d'une télévision interactive." ■